

Image not found or type unknown



L'agence me demande de mettre a disposition pour mon locataire

Par **devaut**, le **20/09/2012** à **21:35**

Bonjour, rnje loue mon bien. l'agence ,me demande de mettre une bouteille de gaz ,car je n'ai pas le gaz de ville .cette bouteille servira uniquement pour la plaque de cuisson .suis je obligé ?rnmerci pour vos reponses

Par **Lag0**, le **21/09/2012** à **06:57**

Bonjour, rnVous louez meublé ou vide ?rnSi vide, vous n'avez pas à mettre de bouteille de gaz, c'est du ressort du locataire s'il décide (et si c'est autorisé dans le logement) d'avoir une gazinière.